

Les Œnologues de France demandent la reconnaissance des troubles de l'odorat et du goût comme handicap professionnel

Les Œnologues, les professionnels du vin et des métiers de bouche sont directement impactés par la perte de goût et d'odorat liée à la Covid 19.

Dès la fin du premier confinement, les Œnologues de France ont lancé une grande enquête en liaison avec des médecins et ORL, sur l'impact de cette perte de goût et d'odorat dans l'exercice de leur métier.

Les résultats de l'enquête sont accablants : parmi ces professionnels touchés par la COVID 19, **près de 70% ont perdu l'odorat et/ou le goût. Ces troubles olfactifs ont affecté leur vie professionnelle dans 38% des cas.** De plus, des cas d'anosmie de longue durée commencent à être identifiés, qui pourraient entraîner un risque **d'anosmie définitive.**

Pour faire face à cette situation, et dans la continuité de la mise en place d'actions de long terme pour mieux comprendre, traiter et affronter l'anosmie (perte odorat) et l'agueuse (perte du goût) au sein de la profession, **les Œnologues de France interpellent une nouvelle fois les autorités gouvernementales.** Avec l'appui du Syndicat National des médecins ORL, Didier Fages, Président des Œnologues de France lance une **lettre ouverte** afin de demander la reconnaissance de l'anosmie et de l'agueusie comme handicaps invalidants dans le cas de personnes utilisant ces sens comme outils fondamental d'exercice de leur profession.

Cette lettre ouverte est cosignée par les organismes suivants :

- L'Union des Œnologues de France
- L'Union de la Sommellerie Française
- Les Toques Françaises
- Les Maîtres Cuisiniers de France
- Les Meilleurs Ouvriers de France
- La Confédération des Boulangers-Pâtisseries
- L'Association Anosmie.org
- Syndicat National des Médecins spécialisés en ORL et chirurgie cervico-faciale
- Association Française de Rhinologie

Vous trouverez en document attaché « La Lettre ouverte pour la reconnaissance des troubles de l'odorat et du goût comme handicap professionnel » adressée début juillet au Gouvernement.

Ce document peut être publié en l'état si vous le souhaitez.

Didier Fages, Président des Œnologues de France se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, défendre cet engagement, présenter le plan d'actions mis en place pour accompagner la profession.